



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2026
VISANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-2024 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES
AUX PROJETS INTÉGRÉS RÉSIDENTIELS ET DE SPÉCIFIER DES NORMES PARTICULIÈRES POUR LES USAGES H-4**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2026, a adopté le projet de règlement numéro 06-2026 visant le règlement de zonage numéro 15-2024 afin de modifier les dispositions relatives aux projets intégrés résidentiels et de spécifier des normes particulières pour les usages H-4.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le **3 mars 2026 à 19h30**, à la salle municipale située au 1110 chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général à l'Hôtel de ville située au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur. Il est également disponible sur le site Internet de la municipalité, section DÉCOUVRIR SAINT-JOSEPH-DU-LAC / Vie démocratique / Procès-verbaux / Séance du 3 février 2026

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, le 12 février 2026.

Stéphane Giguère
Directeur général